

Attestation de visite pour un équidé en pension dans le cadre de la fermeture administrative des établissements équestres

(Exemple)

Dans le cadre de la crise sanitaire du covid-19, des mesures gouvernementales et des communications du Ministre de l'Agriculture en date du 23 avril,

Madame / Monsieur :

Dirigeant de l'établissement équestre :

Adresse :

demande à ce que Madame / Monsieur :

Adresse :

Propriétaire du poney/cheval :

N°SIRE :

puisse venir dans l'établissement pour lui(elle)-même nourrir, soigner ou assurer l'activité physique indispensable à l'équidé en pension dans l'établissement ; ce dernier n'étant pas à même d'assurer la totalité de ces soins en raisons des circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire.

Cette organisation résulte d'un commun accord entre l'établissement et le propriétaire dans le cadre exceptionnel des mesures de confinement imposées par l'Etat et ne saurait constituer un manquement de la part de l'établissement dans l'exécution du contrat de pension de l'équidé.

Cette visite s'effectuera selon le planning horaire ci-après en respectant les mesures spécifiques mises en place par l'établissement.
(planning + mesures)

Les parties veilleront à respecter les gestes barrières, les mesures de distanciation sociale adaptées à la configuration des lieux et plus généralement l'ensemble des mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire.

Cet accord de visite est consenti jusqu'à la fin du confinement et pourra évoluer en fonction des prochaines communications et mesures prises par le Gouvernement pour la réouverture officielle des établissements équestres.

Fait à :

En deux exemplaires originaux.

Signature précédée de la mention « *lu et approuvée* »

Le dirigeant
Cachet de l'établissement

Le propriétaire de l'équidé